

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2019

|                         |                                                                                                                |
|-------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nombre de Conseillers : | L'an deux mille dix-neuf, le TREIZE FEVRIER, à vingt heures et trente minutes,                                 |
| en exercice..... 61     | Le Conseil de la Communauté d'Agglomération PLAINE VALLEE, légalement convoqué par courrier du                 |
| présents..... 42        | 7 Février 2019 et par affichage du 7 Février 2019, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency,          |
| procurations..... 14    | 2, avenue du Général de Gaulle, dans la salle des mariages, sous la présidence de <b>M. Christian LAGIER</b> , |
| absents ..... 5         | 1 <sup>er</sup> Vice-Président et Maire de Piscop.                                                             |
| Suffrage exprimé ... 56 |                                                                                                                |

Etaient présents :

|                            |                                                                                        |
|----------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|
| • Andilly :                | /                                                                                      |
| • Attainville :            | Odette LOZAÏC,                                                                         |
| • Bouffémont :             | Michel LACOUX,                                                                         |
| • Deuil-la Barre :         | Muriel SCOLAN, Dominique PETITPAS, Gérard DELATTRE, Bertrand DUFOYER, Fabrice RIZZOLI, |
| • Domont :                 | Frédéric BOURDIN, Michelle HINGANT, Jean-François AYROLE, Fabrice FLEURAT,             |
| • Enghien-Les-Bains :      | Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Xavier CARON,                                        |
| • Ezanville :              | Alain BOURGEOIS, Agnès RAFAITIN-MARIN, Pierre GREGOIRE,                                |
| • Groslay :                | Joël BOUTIER, Christine MORISSON,                                                      |
| • Margency :               | Christian RENAULT,                                                                     |
| • Moisselles :             | /                                                                                      |
| • Montlignon :             | Alain GOUJON,                                                                          |
| • Montmagny :              | Patrick FLOQUET, François ROSE (à partir du rapport n° 12), Luc-Eric KRIEF,            |
| • Montmorency :            | Michèle BERTHY, Thierry OLIVIER, Muriel HOYAUX, Christian ISARD, Marie MOREELS,        |
| • Piscop :                 | Christian LAGIER,                                                                      |
| • Saint-Brice-sous-Forêt : | William DEGRYSE, Patrick BALDASSARI, Didier ARNAL,                                     |
| • Saint-Gratien :          | Julien BACHARD, Didier LOGEROT, Karine BERTHIER, Anne BERNARDIN, Natacha VIVIEN,       |
| • Saint-Prix :             | Jean-Pierre ENJALBERT,                                                                 |
| • Soisy-sous-Montmorency : | Christiane LARDAUD, Claude BARNIER, Bania KRAWCZYK, François ABOUT, Laura BEROT,       |

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés ayant donné Procuration :

Daniel FARGEOT à Joël BOUTIER ; Claude ROBERT à Michel LACOUX ; Virginie FOURMOND à Bertrand DUFOYER ; Paul-Edouard BOUQUIN à Fabrice FLEURAT ; Philippe SUEUR à Muriel SCOLAN ; François HANET à Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET ; Véronique RIBOUT à Odette LOZAÏC ; Fabienne PINEL à Patrick FLOQUET ; Jean-Pierre DAUX à Christian ISARD ; Alain LORAND à William DEGRYSE ; Virginie HENNEUSE à Patrick BALDASSARI ; Jacqueline EUSTACHE-BRINIO à Julien BACHARD ; Gérard BOURSE à Jean-Pierre ENJALBERT ; Luc STREHAIANO à Christian LAGIER.

Absents : Michel BAUX ; Marc POIRAT ; François ROSE (aux rapports n° 1 à 11) ; François DETTON ; Jean-Claude LEVILAIN.

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil.

**Madame Michelle HINGANT est désignée pour remplir cette fonction.**

**TOURISME**

**OBJET : CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF DE LOCATION DE TABLETTE NUMÉRIQUE POUR DES VISITES ORGANISÉES PAR L'OFFICE DE TOURISME**

EXPOSE DES MOTIFS

*L'office de tourisme intercommunal propose des visites guidées payantes sur le territoire de l'agglomération. Ces visites ont pour objectif la promotion touristique des communes de Plaine Vallée.*

*L'office de tourisme souhaite programmer un nouveau type de visite guidée. Le visiteur loue une tablette numérique qui lui permet d'effectuer un parcours géolocalisé d'une à deux heures. La tablette numérique guide le visiteur en fonction de sa position et lui donne accès à du contenu selon le point d'intérêt qu'il a atteint.*

*Il convient de créer la catégorie de tarif correspondante et de fixer son prix.*

### **CECI EXPOSE**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du tourisme et notamment son article L. 133-1 et suivants et R. 133-19 et suivants ;

**VU** l'arrêté n° A 15-592-SRCT du préfet du Val d'Oise en date du 25 novembre 2015 portant création de la Communauté d'Agglomération « PLAINE VALLEE » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** l'arrêté préfectoral n°180562 en date du 31 mai 2018 portant adoption des statuts de la communauté d'agglomération,

**VU** la délibération du conseil de communauté n°2016-12-14\_11 en date du 14 décembre 2016 adoptant la stratégie de l'action économique de la communauté d'agglomération dont la promotion du tourisme,

**VU** la délibération du conseil de communauté n°2017-03-29\_8 du 29 mars 2017 relative à l'office de tourisme intercommunal et portant création d'une régie communautaire dotée de la seule autonomie financière ;

**CONSIDERANT** que la communauté d'agglomération exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences suivantes en matière de développement économique *la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme* ;

**CONSIDERANT** que l'Office de Tourisme, dans le cadre de ses missions, propose des visites guidées et audioguidées ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de fixer les tarifs desdites prestations et des produits délivrés par l'office de tourisme intercommunal ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable du conseil d'exploitation de l'office de tourisme intercommunal en date du 22 Janvier 2019,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale en date du 5 Février 2019 ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame BERTHY, rapporteur,

|                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>095-200056380-20190213-DL2019-02-13_10<br>-DE<br>Date de télétransmission : 20/02/2019<br>Date de réception préfecture : 20/02/2019 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 :** DECIDE de créer la catégorie de tarif suivante :

- Location de tablette numérique pour une visite guidée

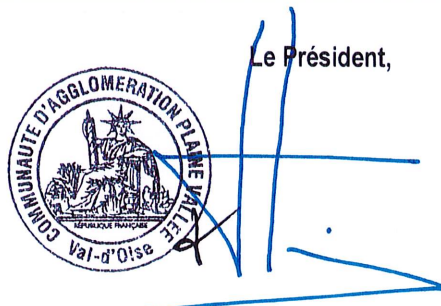
**ARTICLE 2 :** FIXE les tarifs des prestations comme suit :

- Location de tablette numérique pour une visite guidée : 5 €

**ARTICLE 3 :** DIT que la recette sera inscrite au budget autonome de l'office de tourisme aux comptes 7088 « Autres produits d'activités annexes ».

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Président,



Acte publié ou notifié le 21/02/2019....  
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.  
 Pour le Président et par délégation,  
 Le Directeur Général des Services,

  
 Patrice GIROT

Accusé de réception en préfecture  
 095-200056380-20190213-DL2019-02-13\_10  
 -DE  
 Date de télétransmission : 20/02/2019  
 Date de réception préfecture : 20/02/2019



**Acte à classer**

DL2019-02-13\_10

**1**

En préparation

**2**En attente retour  
Préfecture**3**

&gt; AR reçu &lt;

**4**

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-02-20T12-04-49.01 ( MI215345551 )

Identifiant unique de l'acte :

095-200056380-20190213-DL2019-02-13\_10-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Création d'un nouveau tarif de location de tablette  
numérique pour des visites organisées par l'Office  
de Tourisme

Date de décision : 13/02/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences  
9.1. Autres domaines de compétences des communesActe : 10. Tourisme Tarif location  
tablette numérique Visite  
guidée.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/02/19 à 12:04

Par SPECQ Nadege

Transmis

Date 20/02/19 à 12:04

Par SPECQ Nadege

Accusé de réception

Date 20/02/19 à 12:10

